Règlement du jeu « Chasse aux livres » - Commune d'Awans

Le présent règlement édicte les règles générales applicables au jeu « Chasse aux Livres » organisé par l'Administration communale d'Awans sise Rue des Ecoles, 4 à 4340 Awans ; ci-après dénommée l'AC.

Outre la (re)découverte du plaisir de la lecture et la (re)découverte du patrimoine communal, l'AC entend mettre à l'honneur la convivialité, le fair-play et le respect d'autrui : elle fait de ces 3 qualités le fil conducteur de ce jeu.

1. Critères de participation :

Le jeu s'adresse à toute personne domiciliée sur le territoire de la Commune d'Awans.
Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

2. Descriptif des modalités de participation :

Inscription au jeu :
Via le formulaire prévu à cet effet ou sur papier libre, les personnes doivent communiquer au Service Jeunesse de la Commune d'Awans :

Nom, prénom, adresse et numéro de gsm

- Par mail : chasseauxlivres@awans.be
- Au bureau du Service Jeunesse : Rue Louis Germeaux, 12 à 4342 Awans
- Au bureau du Service Population : Rue des Ecoles, 4 à 4340 Awans

Les inscriptions sont prises à partir du 15 avril 2017 et durant toute la durée du jeu.

Déroulement du jeu :
Au moins une fois par semaine, les personnes inscrites au jeu reçoivent un sms contenant une énigme qui les conduira dans un endroit précis (lieu-dit) d'un des cinq villages de la Commune ainsi qu'un code d'accès d'ouverture du coffre à livre.
La perspicacité des participants est un facteur déterminant dans le jeu.
Chaque personne présente peut choisir et emporter UN SEUL LIVRE par énigme reçue.
Le livre choisi par le participant ne peut être ni repris ni échangé par l'AC.

Modalités :
La participation au jeu est gratuite
Les sms reçus n'entrainent aucun coût à la réception de ceux-ci pour les participants au jeu.
L'AC ne peut être tenue responsable des surcoûts éventuels dus aux opérateurs des participants.
L'AC décline toute responsabilité en cas d'accident survenu pendant la durée du jeu.

3. Les livres disponibles

Chaque énigme envoyée permettra, au minimum, à 30% des participants de choisir un livre.
Le coffre à livres restera au « lieu-dit » pour une durée maximale de 8 heures.

L'AC ne peut préjuger de la vitesse à laquelle les participants résoudront l'énigme et se rendront au lieu-dit pour y choisir leur livre : il se peut que le stock de livres disponibles soit épuisé avant la fin de la période des 8 heures sans que l'AC en soit tenue responsable.
Le coffre contiendra un large choix de livres neufs ou d'occasion destinés à tous âges : livres pour enfants, BD, romans, livres d'histoire, livres de cuisine, vie pratique, … dans la limite des stocks disponibles.

4. Date et durée du jeu

Le jeu se déroule du 29 avril au 21 octobre 2017
Les inscriptions sont prises à partir du 15 avril 2017 et durant toute la durée du jeu.

5. Demandes d'informations /Remarques / Réclamations

Toute demande d'informations / remarque / réclamation relative au jeu est à envoyer à l'adresse e-mail suivante : chasseauxlivres@awans.be

6. Modalités d'adhésion et de communication du règlement du jeu

Le fait de participer au jeu « Chasse aux Livres » implique l'adhésion au présent règlement.
L'AC se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas celui-ci.
Le règlement est publié sur le site web www.awans.be et affiché à chaque lieu-dit.
Il est également disponible sur simple demande écrite à l'AC.

7. Données à caractère personnel

Toutes les données à caractère personnel (nom, adresse et coordonnées téléphoniques des participants) sont conservées par l'Administration communale d'Awans dans le seul but du déroulement du jeu. Les données seront enregistrées dans les fichiers du Service Jeunesse et sont destinées à l'usage interne.
Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous pouvez à tout moment obtenir gratuitement l'accès aux données à caractère personnel vous concernant et obtenir la rectification de celles qui seraient inexactes, incomplètes ou non pertinentes.